



Henri Revol

Sénateur UMP de la Côte d'Or, vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Des solutions « pérennes » pour les déchets nucléaires

Le sénateur Henri Revol, ancien ingénieur à la sûreté des installations nucléaires du *Commissariat à l'énergie atomique* (CEA), était le meilleur interlocuteur possible pour traiter de la question des « déchets nucléaires », thème du petit-déjeuner du **club Lamennais** du 26 juin, organisé par le **Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France** (CNISF), présidé par Xavier Karcher, et animé par François Gervais, rédacteur en chef de la lettre **Horizons politiques**. Avant que le gouvernement ne fasse connaître son avant-projet de loi d'orientation sur les énergies pour orienter « de façon pertinente et responsable » la politique énergétique de notre pays dans les décennies à venir, le sénateur UMP de la Côte d'Or a souligné avec raison qu'il ne serait pas possible « de prendre la décision de continuer à développer une production massive de notre électricité à partir de l'énergie nucléaire si, parallèlement, on n'était pas en mesure de proposer des solutions pérennes et reconstruites pour traiter le problème des déchets radioactifs ».

La discussion a beaucoup tourné autour des défauts de présentation et de concertation avec la population sur la question du nucléaire civil qui se perpétuent. Du recul du gouvernement Rocard face aux « jacqueries » des communes refusant l'accueil



Xavier Karcher et Henri Revol

d'un laboratoire souterrain de stockage des déchets nucléaires au manque de transparence actuel qui touche le gouvernement Raffarin lui-même. Le sénateur est bien placé pour le dire puisque qu'il a été nommé – il y a plus d'un an – rapporteur de la loi sur la transparence et la sûreté nucléaire qui devait venir en première lecture au Sénat mais dont la discussion n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour de la haute Assemblée ! Et pourtant, il y aurait de quoi faire, selon Henri Revol, qui redoute que ce projet – préparé par l'ancienne ministre Dominique Voynet après correction du Conseil d'Etat – comprenne encore des mesures qui « condamnent », selon lui, le développement de l'industrie nucléaire, si elles restent en l'état.

D'où l'appel lancé par le vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) en direction des ingénieurs pour qu'ils aident les politiques à prendre de bonnes décisions et attirent leur attention « sur des points précis ».

Message reçu cinq sur cinq, comme l'on dit chez les militaires, qui eux, comme l'a souligné l'un des participants, n'ont jamais eu de problème avec le stockage et les « déchets » nucléaires qui existent pourtant bel et bien comme pour le nucléaire civil...

Le nucléaire évite 400 millions de tonnes de CO2 par an



Le sénateur Revol présente d'entrée de jeu les caractéristiques favorables de l'énergie nucléaire en matière d'environnement. Elle ne produit que très peu d'effet de serre. Exemple : le nucléaire, qui fournit un tiers de l'électricité en Europe, permet d'éviter chaque année l'émission de quelque 400 millions de tonnes de gaz carbonique. Le respect des règles de Kyoto, sans le nucléaire, aboutirait à priver 438 millions d'Européens de leurs voitures automobiles. Enfin, selon les règles édictées par la Commission européenne sur les permis d'émissions (avec un coût évalué à 20 euros la tonne d'émission de CO2), l'abandon du nucléaire occasionnerait, selon lui, un surcoût annuel de huit milliards d'euros. L'énergie nucléaire devrait donc s'imposer. Or, elle a contre elle un gros handicap : les déchets radioactifs qui préoccupent énormément l'opinion publique.

Si on avait procédé autrement...

Tout le mal vient, selon le sénateur de Côte d'Or, de la prospection qui a été – fort mal – faite dans les années 80 en vue de trouver des sites de stockage. L'idée qui prévalait à l'époque consistait à mettre à l'écart définitivement les déchets dangereux. « On s'y est très mal pris », souligne-t-il. Des maires ont vu débarquer dans leur commune des gens venant faire des sondages dans leurs champs sans leur en demander l'autorisation. Il y a eu de véritables jacqueries dans l'Ain ou en Vendée. « Si on avait, à l'époque, procédé différemment, on n'en serait pas là où l'on est aujourd'hui. On a braqué la population dès le départ dans la recherche des solutions à ce problème des déchets », précise-t-il.

Les trois « axes » de recherche

Le sénateur de la Côte d'Or a dressé un tableau particulièrement précis et détaillé des trois « axes » de recherche pour le traitement des déchets nucléaires. Il apparaît que celui de la séparation chimique se situe à un très bon niveau de faisabilité (CEA Marcoule) alors que la transmutation est plus délicate en raison en particulier de l'abandon de *Super Phenix*. La

recherche de stockage en couches géologiques profondes, projet confié à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) a pris du retard avec l'arrêt d'un an des travaux pour le laboratoire de Bure. L'ANDRA et le CEA font des efforts pour développer des outils de simulation et rattraper le temps perdu avant 2006. Enfin, pour l'entreposage, la France n'est pas aussi avancée qu'un certain nombre de pays (Belgique, Finlande, Etats-Unis) qui ont misé sur des stockages en surface.



Des réserves

Interrogé sur la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle qui prévoit que les autorités publiques devront « veiller à l'application du principe de précaution » en matière environnementale, Henri Revol s'est déclaré « assez réservé ». « J'ai peur que l'on ouvre la voie à un très grand nombre de contentieux quant au développement de la recherche et de nos entreprises. J'aurais tendance à être assez réservé personnellement pour donner à un juge la possibilité de se prononcer sur des sujets industriels ou de recherche. Est-ce que Pasteur pourrait encore expérimenter son vaccin sur un berger ? »

Par ailleurs, le sénateur de la Côte d'Or – tout comme l'ensemble de ses collègues de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques – a jugé « scandaleux » l'arrêt du chantier du laboratoire de recherche souterrain de Bure pendant une année entière à cause d'un accident ayant entraîné la mort d'un homme. « Dans n'importe quel autre chantier de travaux publics, un accident de ce type aurait entraîné un arrêt de 48 heures ou une semaine. Là, parce qu'il s'agissait d'un laboratoire ayant trait au nucléaire, les procédures de justice ont abouti à un arrêt d'une année !... »

À propos, enfin, de la réforme du Sénat prévoyant la réduction du mandat de neuf à six ans, le sénateur UMP de Côte d'Or s'est montré, là encore, « réservé ». « Je crois qu'une fois encore on cède à une sorte de mode sur ordre du "Château" (Elysée). Un chauffeur de taxi m'a dit : "J'espère que vous n'allez pas vous laisser faire. Ils vont tuer le Sénat". De fait, nous vivons dans notre constitution sous le régime du bicaméralisme. Il ne faut pas que les deux Chambres soient de même nature. Ce n'était pas mal de donner le temps de la réflexion à une Chambre haute. C'est pourquoi, j'ai voté la proposition de loi sénatoriale mais sans enthousiasme. » C'est clair, net et précis.